

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 32

MEDIATHEQUE – PARVIS : DATE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

M. MINJUZAN indique que le délai de réalisation des travaux de construction de la Médiathèque et du parvis prévu lors de la signature des marchés en octobre 2007 était de 17 mois.

Toutefois, compte tenu des intempéries constatées, des modifications du projet consécutives à la décision de ne pas reconstruire l'immeuble Çarçabal et du retard accumulé par certaines entreprises, les travaux ont finalement été réceptionnés le 26 Mars dernier.

C'est donc cette date qui est retenue pour le règlement administratif de l'opération. Naturellement, cette disposition n'empêchera pas d'appliquer les pénalités de retard réglementaires aux titulaires des lots qui sont responsables du retard constaté.

La gestion des décomptes définitifs des marchés est actuellement en cours entre le maître d'œuvre, l'OPC et les entreprises concernées.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **DECIDE** de retenir la date du 26 mars 2010 pour l'achèvement des travaux de construction de la médiathèque et du parvis.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY